



BEAUX-ARTS

JOURNAL DE MONACO

PROGRES

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS :
 UN AN. 12 francs
 SIX MOIS 6 »
 TROIS MOIS. 3 »
 ÉTRANGER frais de poste en sus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE
 LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION DU JOURNAL
 S'adresser, franco, à M. EUSÈBE LUCAS, Rédacteur-
 en chef et Gérant, à Monaco (Principauté).

ANNONCES. 25 cent. la ligne
 RÉCLAMES. 50 »
 FAITS MONACO. 1 franc

(UN NUMÉRO : 25 CENTIMES.)

Monaco, le 17 Avril 1859.

Nous disions avec juste raison qu'en dehors des faits particuliers cités par nous, des faits généraux viendraient étayer chacun des pas que nous faisons sur le terrain où les circonstances nous ont placés. La note relative à l'Allemagne, publiée cette semaine par le *Moniteur*, proclame hautement le respect des nationalités dont l'existence est consacrée par les traités.

Si l'organe officiel du gouvernement français croit devoir taxer de nobles et légitimes l'élan et les alarmes de l'Allemagne en face de la simple supposition d'une violence à son égard, quelle conduite doit tenir le Piémont en présence des justes plaintes articulées par nous contre lui, plaintes mettant au grand jour des faits, des menées et des calculs spoliateurs dont le résultat même ne serait qu'une triste compensation à la honte de les avoir préparés ? France ou Piémont, les faits se rattachent à des idées de même valeur, puisqu'elles se confondent aujourd'hui sur la même bannière ; et si la France admet comme des alarmes nobles et légitimes, des craintes prématurées et sans fondement, le Piémont doit reconnaître, comme la défense bien autrement légitime d'un droit sacré, celle d'une nationalité pleine d'essor dans sa faiblesse, et qu'au lieu de protéger, il cherche à diviser à son profit.

On ne saurait conjecturer sérieusement encore sur l'issue de la crise que traverse en ce moment

l'Europe. Des passions hostiles aux idées même dont elles se prétendent les sentinelles avancées, répandent des fausses alarmes et surexcitent trop violemment l'esprit public. Mais, quelle que soit cette issue, nous sommes certains que les droits généraux que nous défendons en soutenant ceux du pays, seront respectés. Le Piémont doit, pour sa part, s'en faire désormais une loi et un devoir.

Quant à Menton, on conçoit facilement toute la rigueur de l'alternative dans laquelle elle est en ce moment placée.

Cette ville ne doit plus espérer de maintenir sur la pente glissante d'un état de choses illégal lui-même, une neutralité dont elle profite à ses risques et périls, et que toute cité, tout hameau ou village auraient le droit de réclamer comme elle.

Elle sait, il est vrai, que si cette position, maintenue à d'autres fins par le Piémont, lui a constitué quelques privilèges, elle les retrouvera au sein de la Principauté. Mais il pourrait arriver que les efforts antérieurement tentés par le Piémont pour prouver, à défaut de ses droits, l'enthousiasme de Menton à son égard, tirassent tout-à-coup quelque crédit de l'imprévoyance actuelle de la ville, et que la lenteur de son retour au Prince Charles III, calculée sur la longanimité de ce souverain, ou entretenue par des conseils insidieux, la fit exclure d'office des privilèges attachés à sa nationalité propre, et la soumit aux obligations de la nationalité piémontaise.

C'est à elle d'y songer sans plus attendre, nous n'avons rien négligé pour l'éclairer à ce sujet.

Voici le résultat des observations météorologiques faites par l'*Eden* pendant les mois de janvier, février et mars derniers.

Pendant le mois de janvier, vingt-deux jours beaux, quatre couverts, deux de vent, deux de pluie ;

Une température dont le maximum a été de 10 degrés pendant le jour et le minimum de 8.

Pendant le mois de février, vingt et un jours beaux, cinq couverts, deux de pluie ;

Une température dont le maximum a été de 11 degrés pendant le jour et le maximum de 8.

Pendant le mois de mars, vingt-huit jours beaux, un couvert, deux de vent ;

Une température dont le maximum a été de 13 degrés pendant le jour et le minimum de 9.

Monaco compte donc pour le 1^{er} trimestre de l'année 1859, soixante et onze jours beaux, dix couverts, trois de vent, quatre de pluie, et une température moyenne de 9 degrés pendant le mois de janvier, de 9 degrés et demi pendant le mois de février, et de 12 degrés pendant le mois de mars.

Les prévisions de notre dernier relevé se sont, comme on le voit, pleinement réalisées. Il est impossible de citer une température plus égale et plus douce pendant cette saison.

Depuis le commencement d'avril, le ciel s'est fréquemment couvert, et le vent a rafraîchi l'at.

mosphère. Les orangers qui fleurissent ont besoin d'eau et quelques jours de grande pluie sont sans doute imminents, mais on sait que ces mauvais temps subits sont de peu de durée, et qu'une heure de soleil suffit pour en dissiper toute trace.

CHRONIQUE LOCALE

Son Altesse a fait grâce à Jean-Baptiste Barbera, de la peine de six mois d'emprisonnement qu'il avait à subir, par suite de l'arrêt du Tribunal Criminel de Monaco, en date du 24 mars dernier.

M. l'abbé Joffredy, curé de l'Eglise paroissiale de Monaco, a été nommé Chanoine honoraire du Diocèse de Nice.

Dimanche dernier le public a été admis dans les jardins du palais et a pu admirer la façade sud, qui, après de longs et intelligents travaux vient d'être entièrement et magnifiquement restaurée.

Cette façade d'une longueur de plus de 100 mètres, s'étend sur une terrasse dont la vue est un immense panorama; avec ses 27 fenêtres de face, ses balustres, ses marbres, elle siffre par son architecture grandiose, un coup d'œil des plus imposants et présente un contraste original avec le style des autres parties de l'édifice.

Les parterres auxquels on arrive en la traversant sont vraiment féeriques. On ne s'attend pas à ce que nous le décrivions. Il faudrait la plume de l'orientaliste par excellence; tout ce qui a imaginé Théophile Gautier de dispositions étranges, d'assemblages fantastiques, d'escarpements bizarres et pittoresques, tout ce qu'il a rêvé de feuillages aux tons d'or et d'émeraude, d'arbres et de plantes étonnés de marier leurs ombrages orientaux à l'ombre de vieilles tours mauresques envahies par la feuille prosaïque du lierre; tout ce qu'il a pu donner d'horizon infini et splendides à ses rêves d'artistes on le trouve dans ce site merveilleux.

La foule circule entre ces méandres divers suspendus les uns au dessus des autres de toute la hauteur d'un principe; la fleur du rocher et celle du vallon y trouvent une patrie improvisée, jusqu'aux lianes des grottes, qui vont se perdre le long des vieilles portes bordées de fer qui en obstruent le fond.

Sur toutes ces merveilles qu'on veut voir cent fois, où l'on se prend à rêver je ne sais quel rêves d'un autre âge et d'un autre ciel, ces merveilles qui dominent de trois-cents pieds la mer limpide qui s'étend au dessous d'elles avec son mode microscopique d'embarcations et de pêcheurs, ont fleuri sur les ruines poussiéreuses dont le bastion Sazavane est l'imposant vestige; et c'est la main d'une femme qui les a fait éclore!

Les jardins du Palais sont ouverts au public tous les dimanches de 3 à 6 heures.

Vendredi prochain, jour du Vendredi-saint; doit avoir lieu la procession allégorique dont

Monaco a conservé la tradition, et dont les touristes sont si curieux.

Des mesures sont prises pour éviter la confusion et le désordre pendant cette solennité qui attire chaque année un nombre croissant d'étrangers.

On ne trouvera pas hors de propos les détails historiques suivants, ayant trait aux scènes qu'elle s'est donnée pour mission de représenter.

On découvrit en 1280, dans la ville d'Aquila en Italie, la sentence de mort prononcée contre N.S. Jésus-Christ, gravée en langage hébraïque, sur une table d'airain, dont les côtés portent cette inscription: Une table semblable a été envoyée à chaque tribu.

Jusqu'à l'époque de la campagne française en Italie, ce monument fut conservé dans la sacristie des Carthusiens, près Naples.

Depuis lors, elle est déposée dans la chapelle de Caserta.

Denon possédait un fac simile de cette sentence, achetée à la vente de son cabinet, par lord Howard pour la somme de 2,890 francs.

Le *Morning Herald* emprunte à un autre journal la transcription exacte de cette sentence mémorable.

« Sentence prononcée par Ponce-Pilate Gouverneur de la province de la basse Galilée, condamnant Jésus de Nazareth à la mort par la croix. La 17^e année du règne de l'empereur Tibère et le 25 jour du mois de mars dans la très-sainte cité de Jérusalem, Anne et Caïphe étant pontifes, Ponce Pilate gouverneur de la province de la basse Galilée siégeant pour juger dans son siège de président en son prétoire, a condamné Jésus de Nazareth à mourir sur une croix entre deux voleurs, attendu que les nombreux et notoires témoignages du peuple prouvent :

- « 1^o Que Jésus est un imposteur,
- « 2^o Qu'il a excité le peuple à la sédition,
- « 3^o Qu'il est un ennemi des lois,
- « 4^o Qu'il se dit fils de Dieu,
- « 5^o Qu'il prétend être le roi d'Israël,
- « 6^o Qu'il s'est rendu au temple suivi par la foule des palmes dans les mains. Ordre au premier centurion Quirilius Cornelius de le conduire au lieu d'exécution, défense à toute personne de mettre obstacle à l'exécution de Jésus. — Ont signé l'arrêt rendu contre Jésus: 1^o Daniel Robnai pharisien 2^o John Zorobabel 3^o Raphaël Robnai. — Jésus sortira de Jérusalem par la porte de Tournée. »

NOUVELLES

De la Littérature et des Arts.

On lit en France avec intérêt la traduction d'un poème suédois intitulé: *La Fée du Lac* qui est dû au prince régent de Suède; ce prince n'est pas le seul de sa famille qui donne l'exem-

ple honorable de ce culte respectueux des lettres. Un poème du prince Oscar intitulé: *Chant de la flotte suédoise*, a été couronné par l'Institut de Suède, sans qu'il fut influencé par le nom de l'auteur que l'on ne connaissait pas.

Nous lisons dans la chronique du *Sicéle* que M. de Lamartine a refusé d'accepter le legs de 200,000 francs que lui avait fait M^{me} Virginie Martin, du département de l'Orne, à la charge d'exécuter des legs assez considérables en œuvres de charité envers les malheureux abandonnés du monde.

« A la nouvelle de cette donation, nous dit M. Texier, M. de Lamartine, avant de prendre une résolution, envoya dans le département de l'Orne, son notaire de Macon, homme de confiance, pour que ce fondé de pouvoirs lui rendit compte de la situation des choses.

» Au retour de son envoyé, M. de Lamartine apprit qu'il existait une famille très-rapprochée par le sang de la testatrice, un frère, une sœur et une nièce, et, alors, d'un trait de plume, il accomplit deux devoirs à la fois. Il a accepté le testament en ce qui concernait les pauvres et les infirmes, et il a déclaré qu'il remettrait intact à la famille tout ce qui devait revenir à lui et à Madame de Lamartine. »

Les journaux français ont annoncé à tort le retour à Paris des sœurs Ferny. Les charmantes virtuoses sont en Italie. Ce sont deux jeunes débutants, Angelo et Teresa Ferny dont le nom n'est pas, dit-on, l'unique point de ressemblance avec celui déjà célèbre des deux jeunes violonistes, leurs modèles, que le public parisien va être appelé à juger.

BULLETIN D'ITALIE

TURIN. — M. Massimo d'Azeglio est envoyé en mission particulière à Paris et à Londres par le roi Victor-Emmanuel.

Le caractère si hautement estimé de M. d'Azeglio permet d'espérer que s'il reste une chance de conciliation honorable, cet homme d'état beaucoup moins engagé que le président du conseil (dont il a pu tempérer la politique en l'adoptant) aidera à la faire aboutir.

M. Nigra, chef du cabinet de M. de Cavour, et agent particulier de ce ministre auprès de la cour des Tuileries et du Palais-Royal est parti pour Turin, ce qui fait penser que dorénavant les choses se traiteront par voie diplomatique régulière.

NAPLES. — On a beaucoup parlé, ces jours-ci de la prochaine élévation du prince héritaire au vicariat du royaume. C'est une espèce de régence comme celle que le prince de Prusse exerce en ce moment. Mais rien n'est encore décidé à cet égard.

VARIÉTÉS

LES JEUX ET LES JOUEURS

RECHERCHES ET ANECDOTES HISTORIQUES

Suite.

Louis XIII, ennemi des jeux du hasard, était un fanatique des échecs. C'est pour lui qu'on inventa un petit chef-d'œuvre, c'est-à-dire un échiquier bourré, sur lequel les pièces, garnies d'aiguilles en dessous, s'adaptèrent de manière que le mouvement ne pouvait pas les faire tomber. De cette façon il pouvait jouer aux échecs en voiture.

Il faut attribuer surtout à Mazarin l'introduction officielle des jeux à la cour. Ils y firent des progrès immenses. On risquait des sommes énormes, on tremblait pour les fortunes les mieux assises, et plus tard madame de Sévigné écrivait en parlant de son fils, qui la quittait pour aller à Versailles :

— Il me mande qu'il va jouer avec son jeune maître (le Dauphin) : cela me fait transir ; quatre cents pistoles y perdent fort aisément ; ce n'est rien pour Adm le, et c'est beaucoup pour lui. Si Dangeau est de ce jeu, il gagnera toutes les parties. C'est un aigle. Il en arrivera, ma fille, tout ce qui plaira à Dieu.

Ce Dangeau était un joueur heureux dont les mémoires du temps ont jugé à propos de nous taire la fin ; toutefois, il ne serait point impossible que son nom eût été retrouvé sur les registres de la Bastille.

Les anecdotes de cette époque sur le jeu sont fort nombreuses. En voici quelques-unes que nous avons recueillies, comme beaucoup de documents de cet article dans un curieux ouvrage sur le jeu de M. Dasaulx. (1)

Deux joueurs, après avoir lutté trois jours consécutifs, en étaient encore à se disputer un immense enjeu. Le plus âgé succombant de fatigue, dit à l'autre :

— Monsieur, je ne puis me tenir éveillé. Excusez-moi.

— Prétendez-vous, demanda son partenaire, abandonner la partie ?

— Qu'à Dieu ne plaise !

— Vous ne sauriez diriger vos cartes pendant votre sommeil, pourtant.

— Assurément.

— En ce cas que comptez-vous faire ?

L'homme assoupi eut un geste plein de satisfaction personnelle.

— J'ai trouvé un moyen, mais il faut que vous me veniez en aide.

— Comment ! un moyen de jouer endormi ?

— Vous l'avez dit, il est flatteur pour vous ; car il est la preuve évidente de la confiance sans bornes que vous m'inspirez.

— Parlez donc, de grâce ! je suis entièrement votre serviteur.

— Je vous conjure, pendant mon sommeil, de permettre que votre main gauche tienne mes cartes et dirige ma partie ; comme nous jouons un jeu de hasard, sans combinaison aucune, il ne saurait y avoir d'inconvénient ni pour vous ni pour moi, votre main droite représentant suffisamment vos propres intérêts.

— Qu'à cela ne tienne, répondit le joueur le plus éveillé : faites de bons rêves, ma main gauche vous est acquise.

Sur ce, l'endormi se livra aux douceurs de Morphée, comme on disait à cette époque, et se

(1) *La Passion du jeu. Paris, 1770.*

qu'il y a de plus singulier, c'est qu'à son réveil, il se trouva, sans aucune participation morale, avoir complètement ruiné son adversaire.

On raconte qu'un Allemand, obligé de se battre en duel par suite d'une querelle de jeu, après avoir subi le feu de son adversaire, paria cent ducats qu'il lui casserait un bras, et gagna son pari.

Deux Anglais, partis de France pour se battre en pays étranger, jouèrent l'un contre l'autre pendant toute la route. Après avoir beaucoup perdu, l'un d'eux dit à son adversaire :

— Je parie que vous ne me tuez pas dans ce duel à dix pas.

— Je parie le contraire, répondit le provoqué ; je tire mieux que vous, et, offensé, j'ai l'avantage de faire feu le premier.

— Qu'importe ! Toutefois, je veux intéresser la partie. Je joue ma fortune contre la vôtre.

— J'accepte ! s'écria son compagnon.

Arrivé sur le terrain, l'Anglais dit aux témoins :

Vous êtes garants que si monsieur ne me tue pas, toute sa fortune m'appartient, à moi et à mes enfants.

Les témoins firent un geste d'acquiescement ; puis ils placèrent les combattants à dix pas, le pistolet à la main.

L'offensé devait faire feu au troisième appel de main.

Mais avant que le second eût été donné, son vis-à-vis s'était lui-même fait sauter la cervelle.

Ses enfants héritèrent de près un million, car il avait gagné son pari : l'adversaire ne l'avait pas tué.

A côté de ces faits bizarres, qu'on nous permette de placer un exemple de jeu excentrique dont le récit nous a été fait par M. le docteur Alexandre Yvan, fils du chirurgien de l'empereur et sous-aide à l'hôtel des invalides à l'époque à laquelle nous reportons. Un invalide, par suite de pertes au jeu, avait essayé de se suicider en se jétant par une fenêtre. Il était tombé dans la cour de l'hôtel à deux pas de la porte du gouverneur, et s'était tout bonnement brisé une cuisse. On lui fit subir l'amputation ; l'opération réussit à merveille, et trois mois après, notre homme était aussi dispos que jamais, sauf la jambe de bois dont l'usage lui était désormais imposé.

— Je recommencerais, disait-il à ses camarades : je veux en finir avec la vie.

Et en effet, il fit une tentative nouvelle, en se tirant un coup de pistolet dans la bouche. Il y avait mille chances contre une que la balle ravagerait le cerveau et occasionnerait une mort immédiate. Il n'en fut rien : soit que la main eût dévié, soit que le pistolet trop chargé eût occasionné un mouvement de recul, le malheureux ne fit que se rompre la mâchoire supérieure.

On s'empessa de lui prodiguer les soins que nécessitait son état alarmant, et six mois après il était rendu à la santé et mangeait avec une facilité étonnante, à l'aide d'une mâchoire d'argent.

— J'espère, lui dit le gouverneur, que vous en avez fini avec vos idées noires !

— Oh ! oui, mon général, il est décidé que je dois rester en faction dans ce monde ; je ne déserterais pas.

Mais tout bas le vieux grognard disait à ses camarades :

— Je recommencerais.

Or, un jour de fête du roi Louis XVIII, tandis que les invalides achevaient un repas qui avait été plus friand que de coutume en raison

de cet anniversaire, notre invalide proposa à son camarade de lit une partie de piquet.

Celui-ci accepta.

— Pourtant, ajouta l'homme au suicide, il faut intéresser le jeu.

— Et que jouerons-nous ? Une bouteille ?

— Je n'ai pas soif.

— Une once de tabac ?

— Tu as ta blague pleine.

— Quoi donc ?

— Jouons une chose drôle.

— Et laquelle ?

— Celui qui gagnera coupera la gorge à l'autre.

— Es-tu fou ?

— Pas le moins du monde.

— Je ne veux pas.

— Tu as peur, s'écria le mutilé, c'est affreux ! un soldat de la grande armée !

A ces mots, son partenaire se sentit rougir de colère ; le vin qu'il avait bu réagit sur son cerveau.

— Ah ! tu crois que j'ai peur ! s'écria-t-il. Eh bien ! soit, que le gagnant gague le droit de couper la gorge à celui qui perdra. C'est bien ce que tu proposes ?

— C'est parfait.

— Alors, bats les cartes, et voyons qui fera.

La partie s'engagea, partie silencieuse et terrible, partie d'une hideuse bizarrerie. Le mutilé joia de chercher à gagner, écartait les as, les quintes, les quatorzes et le piquet avec un art admirable.

— J'ai perdu, s'écria-t-il avec un accent de joie sauvage. Je suis épaté.

— Eh bien ! dit le gagnant, que veux-tu de plus ?

— Je veux que tu me coupes la gorge... tiens, avec ce rasoir.

— Es-tu fou ?

— Non ; c'est convenu. Chose convenue, chose due.

— Te tuer ! moi, ton ami ! mais tu plaisantes ! Le vin de Sa Majesté t'a rendu fou. Prends une nouvelle bouteille, et je te tiens piquet.

Le mutilé parut réfléchir s'il devait accepter cette transaction ; puis, mettant une pièce de monnaie dans la main de son vainqueur :

— C'est dit, murmura-t-il ; seulement, je n'ai qu'une jambe et tu en as deux... Va chercher la bouteille.

L'ami se hâta d'obéir à cette injonction fort rationnelle ; il courut à la cantine ; mais quand il revint, la bouteille s'échappa de ses mains tremblantes à la vue du spectacle qui s'offrait à ses yeux.

Le mutilé s'était coupé la gorge pendant son absence.

Les joueurs ont surpris le blessé ; le cerveau surexcité passe volontiers de la grande douleur à la grande insouciance ; ainsi l'histoire du temps a-t-elle conservé quelques bons mots que n'a point arrêtés la déveine.

Le marquis de B., qui jouait dans son nos folles avec un malheur irritant, étant à la chasse, passa devant un précipice dont son cheval rasait le bord,

— Malheureux ! lui crièrent ses amis, tu veux te tuer !

— Il faut bien, dit le marquis, faire quelque chose pour ses enfants.

La suite au prochain numéro.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 6 au 13 Avril 1859.

TOULON, b. *Caroline*, c. L. Barale, vin.
 ST-TROPEZ, b. *N. D. de la Garde*, c. Lanza, vin.
 MARSEILLE, b. *V. des Grâces*, c. Palmaro, m. d.
 ID., b. *Annonciation*, c. M. Massena, m. d.
 ID., brick *Conception*, c. Callamarro, m. d.
 FINALE, b. *Conception*, c. Massafarro, charb.
 CETTE, b. *N. D. du P. long*, c. Dagnini, vin.
 MARSEILLE, brick *Arma*, c. Austrý, charbon.
 ID., goëlette *Stella del mare*, c. Eln. Revello m.
 BANYULS, b. *Alma*, c. Sagols, vin.
 CETTE, b. *St-Michel*, c. B. Carengo, vin.
 MENTON, b. *St-Maurice*, c. Verando, m. d.

Départs du 6 au 13 Avril

LIVOURNE, b. *N. D. de la Garde*, c. Lanza, v.

MENTON, b. *V. des Grâces*, c. Palmaro H. m. d.
 ID., b. *Annonciation*, c. M. Massena, m. d.
 LIVOURNE, brick *Conception*, c. Callamarro, m. d.
 NICE, b. *Conception*, c. Massafarro, charbon.
 LIVOURNE, b. *N. D. du P. long*, c. Dagnini v.
 SPEZIA, brick *Arma*, c. Austrý, charbon.
 GÈNES, goëlette *Stella del mare*, c. Revello E.
 march. div.
 ID., b. *Alma*, c. Sagols, vin.
 MENTON, b. *St-Michel*, c. Carengo B. vin.
 MARSEILLE, b. *St-Maurice*, c. Nierrando m. d.
 ST-RAPHAEL, b. *St-Dobh*, c. Delpiano J. en lest.
 NICE, b. *St-Joseph*, c. Delpiano J., en lest.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

du 10 au 17 Avril 1859

DATES	Thermom. Centigr.			ETAT atmos.
	8 h.	2 h.	0 h.	
10	13.8	13.9	12.4	Beau
11	13.9	14.7	13.4	id.
12	14.3	14.7	13.4	id.
13	13.3	14.3	13.9	Vent.
14	11.9	12.7	11.5	id.
15	11.4	13.9	11.4	id.
16	11.3	13.6	12.3	id.

MODES ANGELINE FÉRAUDY
 S'adresser au troisième étage
 au dessus du Débit de Tabac près la place du Palais

Imp. L. Peleraux à Monaco (Principauté)

HOTEL DES VOYAGEURS
 tenu par
CLAUDE OLIVIER
 Cet hôtel est situé dans la Grande Rue de
MONACO

ACCORD ET RÉPARATIONS DE PIANOS
 artiste **AUDA** du Casino
 Accordeur des pianos du palais de S. A. S.
 le Prince de Monaco.

LIBRAIRIE VATRICAN
 Ouvrages divers — Papeterie de luxe et ordi-
 naire. Fourniture de bureau — Articles fantaisie
 Registres — Papier de musique, etc. etc.
 Commission 6

RESTAURANT NOGHÈS
 Rue du Tribunal
 SERVICE A LA CARTE ET PENSIONS DEPUIS 50 FR.

IMPRIMERIE
LITOGRAFIE ET TAILLE-DOUCE
L. PELERAUX

Factures, — Circulaires, — Adresses, — Lettres de Change,
 de Mariage et de faire part — Cartes de visite,
SPECIALITÉ POUR ÉTIQUETTES-COULEURS ET GAUFFRÉES

LES GUEPES

Revue philosophique et littéraire par
M. ANNESE BARB
 Abonnements et Annonces à l'Imprimerie du Journal.

HOTEL DES ÉTRANGERS
 TENU PAR
GAZIELLO ANGE

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Établissement
 des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position mer-
 veilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

HOTEL
ET RESTAURANT
DES BAINS
 Tenu par **MARIUS BOYER**

Les voyageurs qui visitent la petite ville de Monaco, sont invités à
 descendre chez Marius Boyer, cuisinier français, chez lequel ils trouve-
 ront bonne table et des logements confortables. Inutile de dire que les
 égards, les prévenances et la modération des prix sont à l'ordre du
 jour au *Restaurant des Bains* tenu par Marius Boyer.

SAISON DE 1859 Salons de Lecture, Fêtes, Bals et Concerts SAISON DE 1859

BAINS DE WILDUNGEN

Près Francfort-sur-Mein — même chemin de fer de Hombourg
 à Cassel (Hess. Electorale) station de Wabern.

Bains et Eaux minérales les plus remarquables de l'Europe contre les calculs, l'hépatite et la Phthisie.
 Salons de Jeux de Roulette avec un quart de ZÉRO, de Pharaon, et de Trente et Quarante offrant un avantage de 75 0/0 sur les
 Banques de Hombourg et de Wiesbaden et de 175 0/0 sur celles de Bade, Spa, Ems, etc. etc.
 Chasses et pêches sur quarante mille hectares.

OUVERTURE LE 1^{er} MAI